

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Arrêté du 26 avril 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de géomètre principal de l'Institut national de l'information géographique et forestière**

NOR : TRED1908678A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 26 avril 2019, est autorisée au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de géomètre principal à l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Le nombre de places offertes pour le recrutement à l'examen professionnel de géomètre principal est fixé à 2.

Le retrait des dossiers d'inscription est ouvert à compter du 13 septembre 2019. Les dossiers sont téléchargeables sur le site de l'IGN :

<http://www.ign.fr/institut/recrutements/concours#geometres-ep>

Des dossiers peuvent être demandés sous format papier à l'adresse figurant ci-dessous.

La date limite de dépôt des dossiers RAEP est fixée au 14 octobre 2019. Le dossier complété et signé sera à renvoyer à :

Institut national de l'information géographique et forestière, direction des ressources humaines, service recrutement emploi formation, 73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex.

Les dates et le lieu de l'épreuve orale unique d'admission sont fixés comme suit :

Date des épreuves : les 12, 13 et 14 novembre 2019.

Les épreuves se dérouleront dans les locaux de l'Institut national de l'information géographique et forestière, 73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé, dans la salle Amérique, bâtiment A, pièce 068, au rez-de-chaussée.